



LES CAUSSES DU QUERCY

Projet Pédibus Lalbenque



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Lot



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

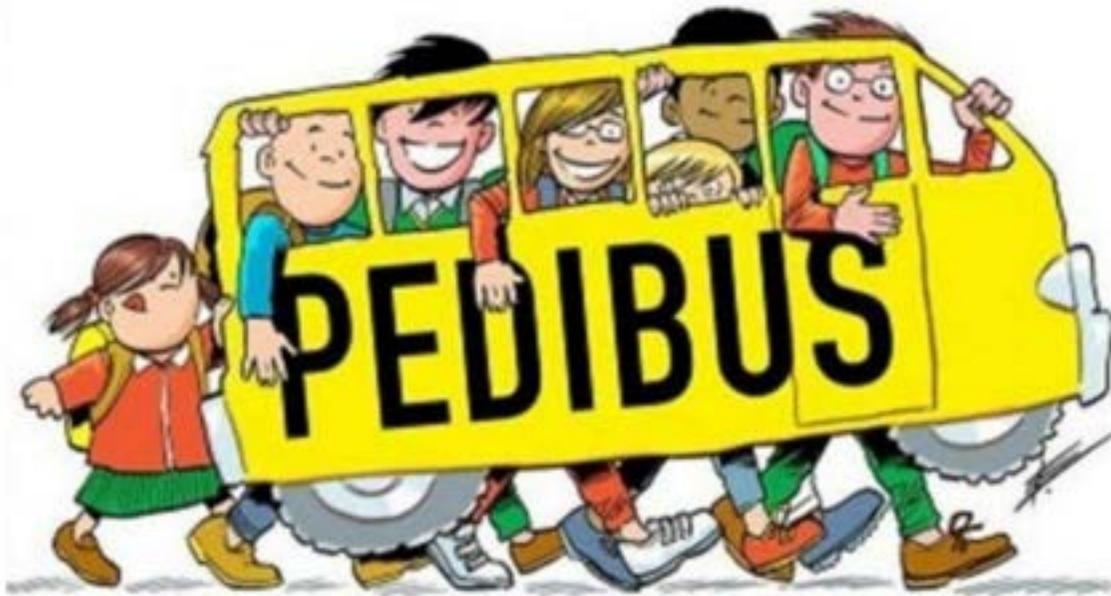


Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



unesco
Géoparc mondial

Déroulé



- Qu'est-ce qu'un pédibus ?
Pourquoi un pédibus à Lalbenque ?
- La mise en œuvre :
présentation et discussion
- Sécurité, Assurance :
comment ça fonctionne ?
- Calendrier de mise en oeuvre

Qu'est ce
qu'un
pédibus ?



Un pédibus, c'est tout simplement un bus scolaire pédestre.
Il mobilise des parents qui accompagnent en toute sécurité les enfants tout le long d'un trajet défini vers l'école.

Pourquoi un
pédibus à
Lalbenque ?



© J. Morel - PNRCQ



© J. Choukroun - PNRCQ



© PNRCQ

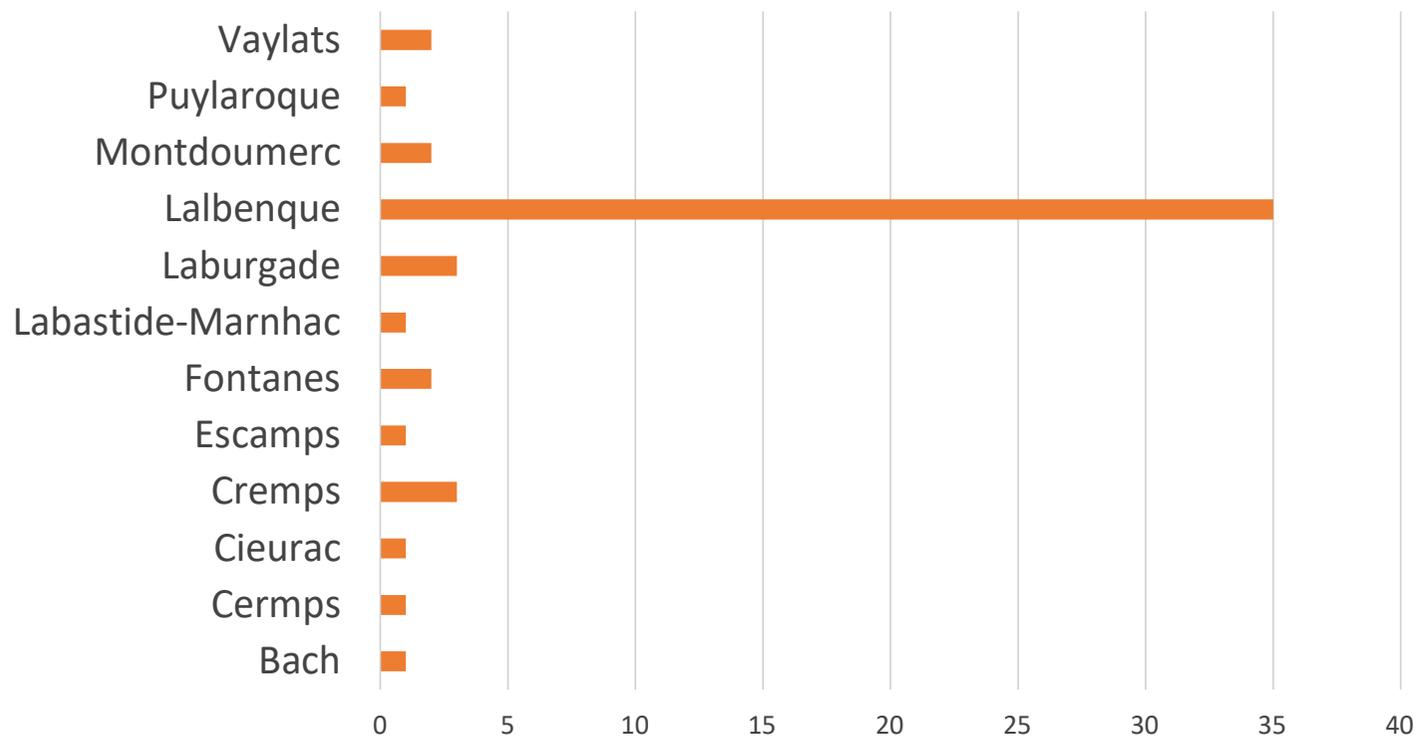
Analyse des questionnaires



- 2 questionnaires : 1 pour les parents + 1 pour les enfants
- Envoyé via les écoles fin janvier
- Nombre de réponses Parents-Enfants par établissement
 - 53 réponses pour le questionnaire parents (représentants 75 enfants)
 - 41 réponses pour le questionnaire enfants (dont 36 parmi les 75 ci-dessus)
 - 80 enfants sont représentés au total dans les questionnaires
 - Seulement 19 enfants habitants à moins de 2km
- Taux de réponse : 29% (sur un total de 273 enfants dans les écoles publiques et 43 à l'école Sainte Thérèse)
- Pour la suite les résultats de l'ensemble des écoles sont mélangés

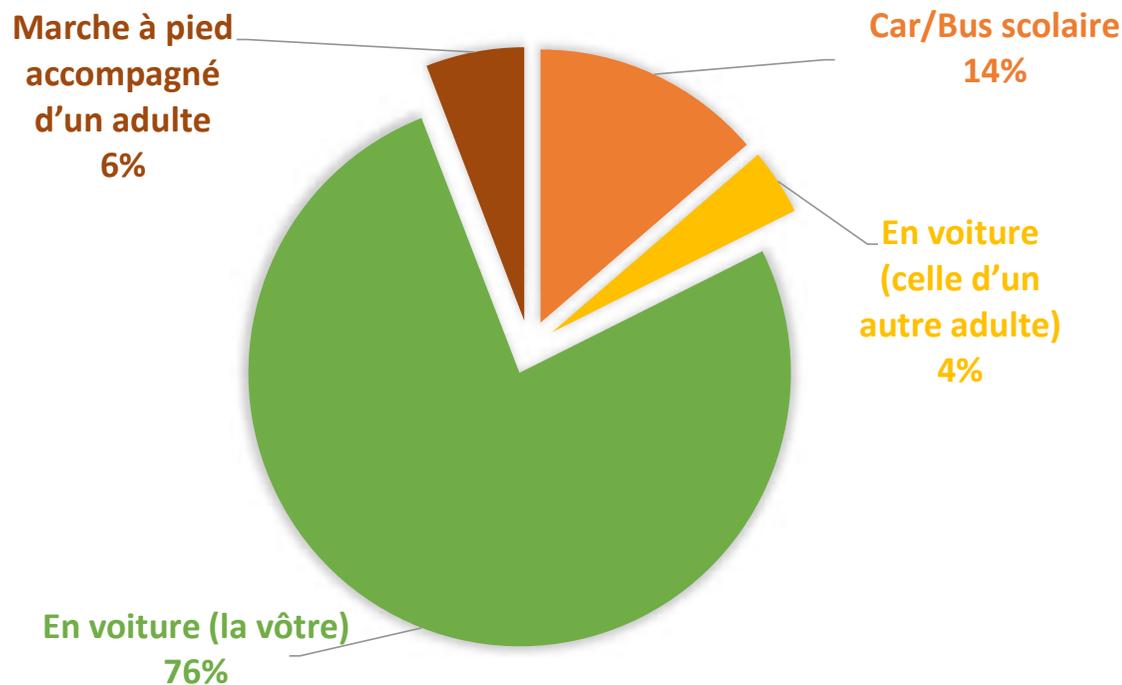
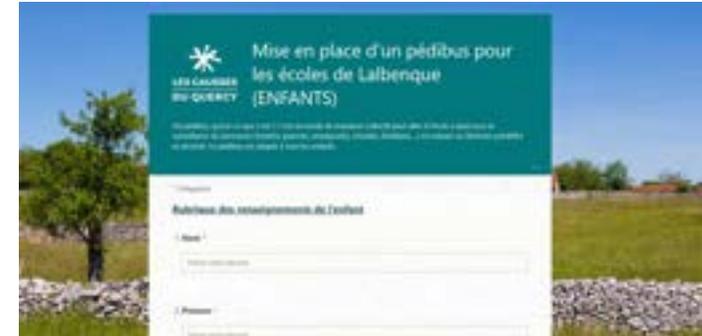
Répartition réponses

Répartition des réponses par commune



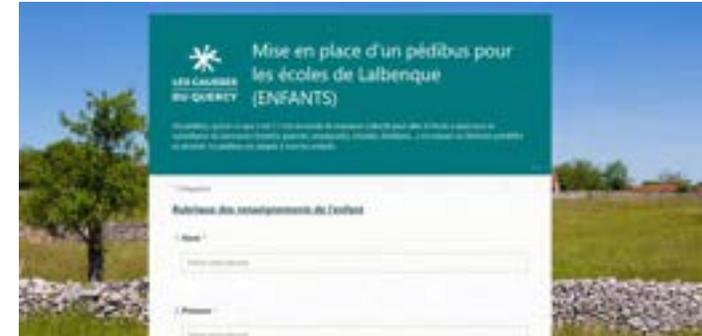
La plupart des répondants habitent Lalbenque, c'est donc sur cette commune qui abrite également les établissements scolaires que le dispositif de pédibus sera déployé

Modes de déplacement et d'accompagnement utilisés pour se rendre à l'école

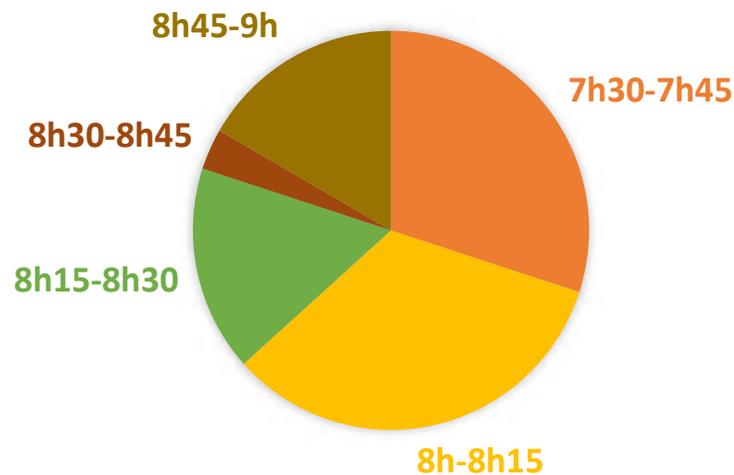


- 62 % des répondant habitent à plus de 2km de l'école : ce qui entraîne une utilisation massive de la voiture individuelle et **une présence importante de voitures aux abords des écoles !**
- 170km en voiture sont effectués par les parents des enfants de Lalbenque : **c'est 24 431km par an !**
- Le bus scolaire est le second moyen le plus utilisé pour se rendre à l'école : la plupart des communes alentours sont desservies par les transports scolaires et la plupart des familles utilisent ce service.

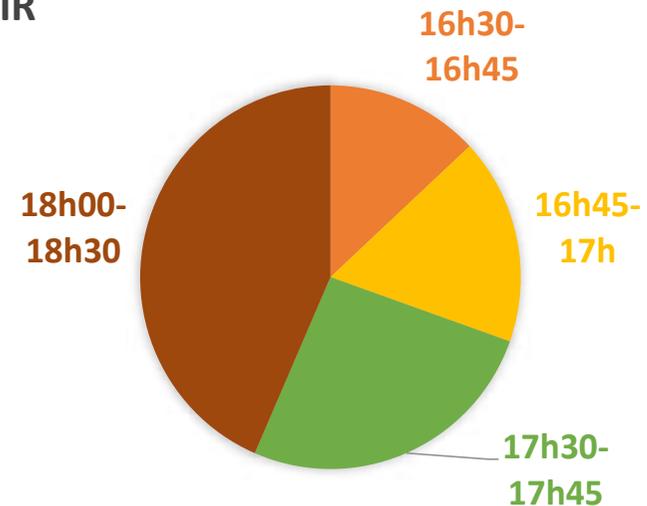
Heure d'arrivée/départ des enfants de la garderie



MATIN

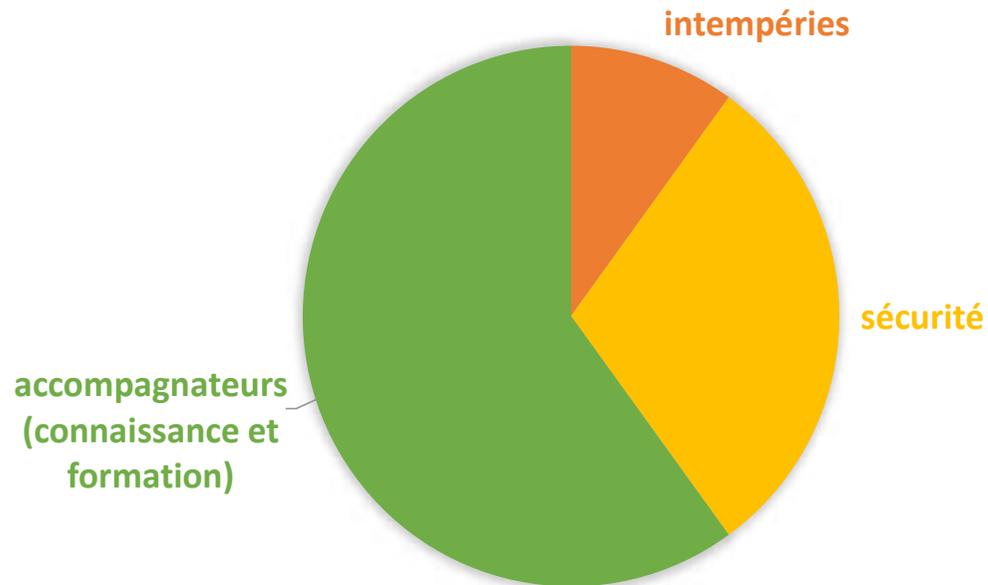
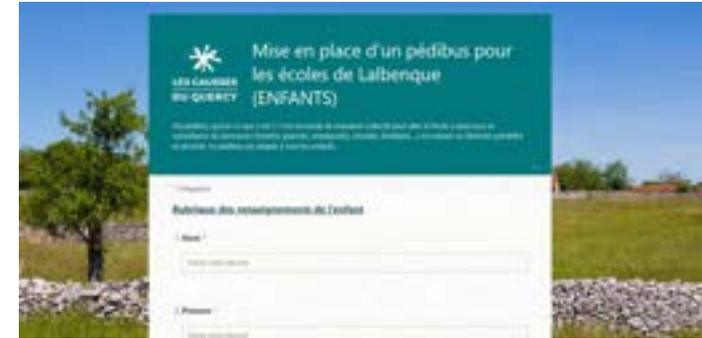


SOIR



- Les premiers enfants arrivent à 7h30, les derniers partent à 18h30
- Le trajet du pédibus durera approximativement 30 minutes

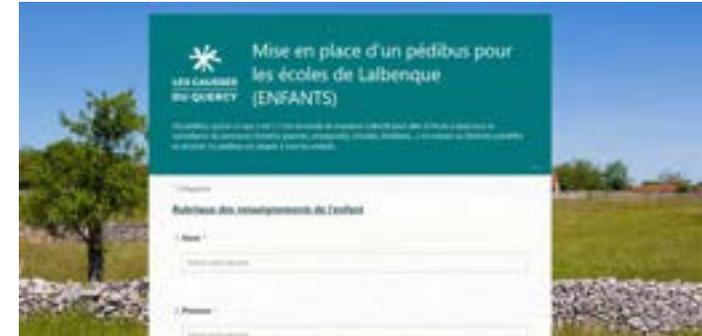
Les freins éventuels pour un pédibus



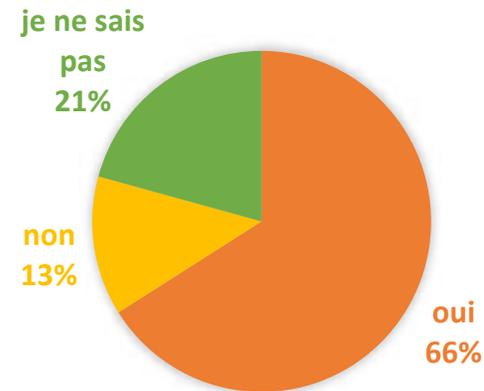
- Les familles veulent connaître le.s accompagnateur.s : il est important d'avoir au moins une personne identifiée.
- Les accompagnateurs seront formés.

Formations : marche en groupe, PSC1
Gilet jaune, trousse de secours.

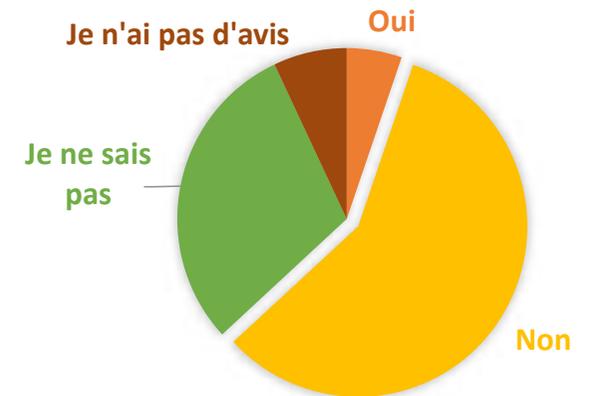
Le lancement du pédibus - accompagnement



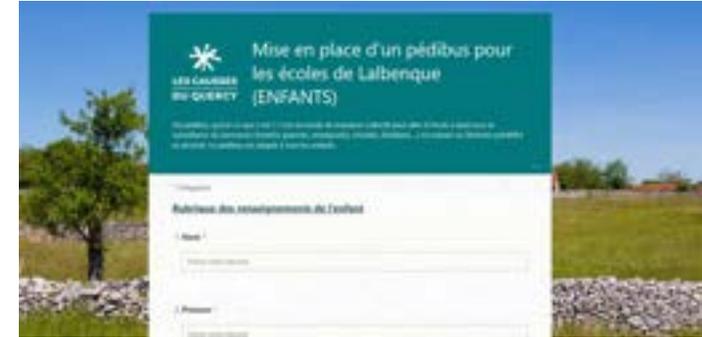
- « Seriez-vous prêt à confier votre enfant à d'autres accompagnateurs pour se rendre à l'école sur un itinéraire prédéfini et sécurisé ? »
→ 87% des parents sont prêts.



- 42% des familles sont potentiellement prêtes à accompagner d'autres enfants jusqu'à l'école (+2 grands-parents)
- 5 personnes ont laissé leur adresse mail pour faire parti du groupe d'accompagnateurs

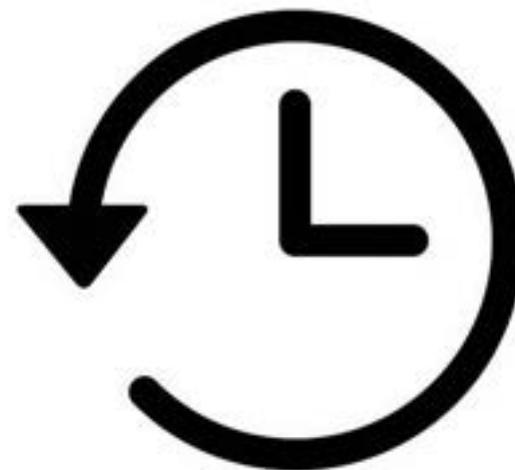


Ce qu'il faut retenir



- 1/3 familles ont répondu au questionnaire
- 80% des enfants arrivent en voiture aux abords des écoles
- 9/10 parents sont prêts à confier leur(s) enfants à une tierce personne
- 4/10 parents sont prêts à être accompagnateur

Mise en
oeuvre



Itinéraire - Horaires

Légende

-  Itinéraire du pédibus
-  Parties à sécuriser/à aménager (Hors panneaux départs/arrivées/arrêts)
-  Zone de départ ou d'arrivée



Départ : Mercadiol

Lecture de gauche à droite et de haut en bas



Avenue du Mercadiol

Lecture de gauche à droite et de haut en bas



Traversées à sécuriser



Traversée "bourg-nord"

Lecture de gauche à droite et de haut en bas

Rue Pech Barriat



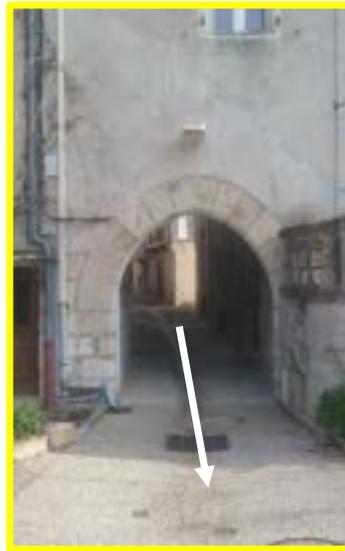
Traversée place à sécuriser



Traversée "bourg-sud" et arrive à
l'école Sainte Thérèse

Lecture de gauche à droite et de haut en bas

Traversée rue du
marché aux truffes



Arrivée école Saine
Thérèse

De l'école Sainte Thérèse aux écoles publiques

Lecture de gauche à droite et de haut en bas



Rue de la Fonderie



Rue du Paradis



Traversée devant l'église à sécuriser



Rue de l'Église



Traverse du Sol



Sortie Traverse du Sol à sécuriser



Vers écoles publiques

Horaires

Matin

Accompagnateurs presents **10minutes** avant heure de départ

Départ Mercadiol : horaire à définir en fonction des inscrits (7h45 ? 8h ? 8h15 ?)

Arrivée Ste Thérèse +15minutes

Arrivée Écoles publiques +30minutes

Soir

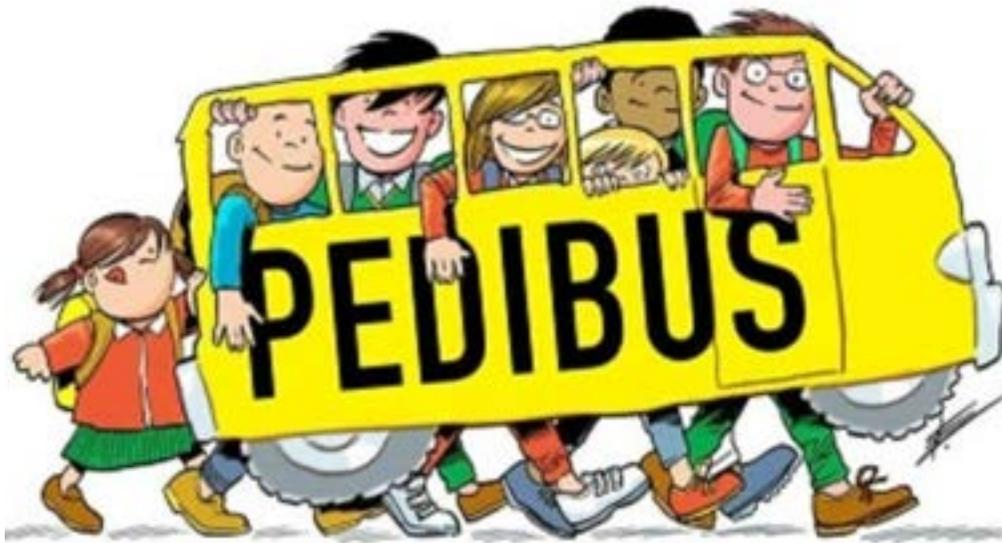
Départ Écoles publiques **17h ?**

Arrivée Mercadiol +30minutes

Accompagnateur présent jusqu'au départ du dernier enfant.



Accompagnateurs



- **Nombre**

Le nombre d'accompagnateur n'est pas limité.

1 accompagnateur permanent : Mairie en cours de réflexion.

- **Référent du pédibus**

Ajuste le planning.

Fait le lien entre les accompagnateurs, la mairie et les écoles.

- **Formations – équipements**

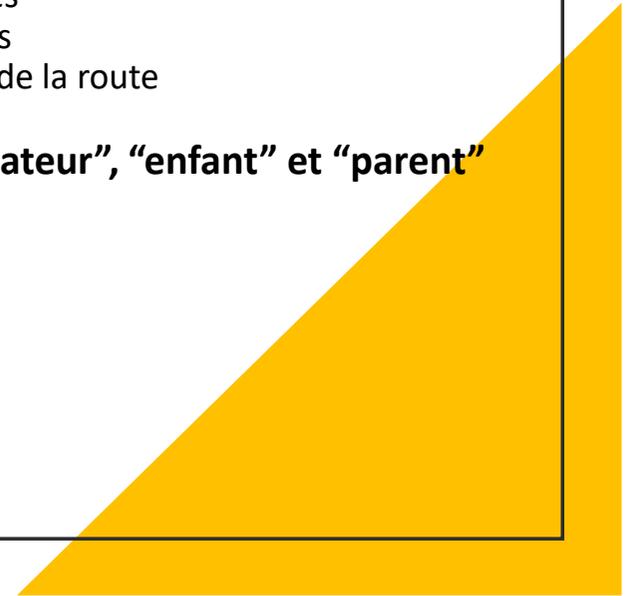
- Marche en groupe (via la prévention routière)
- PSC1 (via les pompiers)
- Gilet jaune pour accompagnateurs et enfants
- Trousse de premier secours
- Feuille des coordonnées + retours enfant/maison (chaque accompagnateur et chaque parent en possède une)



L'accompagnement
en pratique est
traduit dans les
chartes.

Les règles de sécurité
Le groupe
Les traversées
Les horaires
Les retours
Le respect du Code de la route

→ → → **Vers les chartes "accompagnateur", "enfant" et "parent"**





La charte accompagnateur



Article 1 : J'assume à titre bénévole le rôle d'accompagnateur pour le Pédibus des écoles de Lalbenque

Article 2 : Les accompagnateurs s'engagent à prendre soin des enfants que les parents leur confie. Les parents restent les seuls responsables du comportement de leur(s) enfant(s).

Article 3 : Les accompagnateurs accueillent les enfants avec bienveillance et s'engagent à créer un climat de sécurité.

Article 4 : Les accompagnateurs ont autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité. Ils sont les premiers interlocuteurs des parents pour tout problème qui pourrait se poser.

Article 5 : Le long de la ligne de Pédibus, l'accompagnateur donnera des instructions sur les règles du code de la route notamment sur les points critiques du parcours.

Article 6 : En cas d'imprévu, l'accompagnateur s'engage à prévenir le référent du Pédibus le plus tôt possible et ne se fait pas remplacer par une tierce personne.

Article 7 : Les accompagnateurs attestent être assurés pour l'année en cours d'une assurance multirisque comportant une garantie de responsabilité civile.

Article 8 : Les règles et les modalités d'accompagnement sont déterminées par le comité de pilotage du Pédibus (itinéraires choisis, horaires, listes des enfants...) et les accompagnateurs s'engagent à respecter ces règles et modalités.

Article 9 : Les accompagnateurs doivent respecter les règles suivantes :

- S'assurer que les enfants marchent deux par deux en groupe compact,
- Contrôler tout au long du chemin le nombre d'enfants,
- S'engager à accompagner les enfants jusqu'à la grille de leur école.

Article 10 : Les accompagnateurs doivent encadrer le groupe de la façon suivante :

- Les accompagnateurs et les enfants doivent porter un chasuble fluorescent.
- Au minimum, le groupe doit être accompagné par un accompagnateur en tête de groupe et un accompagnateur en fin de groupe, selon le nombre d'enfants.
- En fonction du nombre et de l'âge des enfants, un accompagnateur supplémentaire sera positionné au milieu du groupe.
- Pour la traversée des rues, les enfants doivent attendre qu'un accompagnateur soit placé au milieu de la rue et leur fasse signe avant de traverser.

La fiche inscription accompagnateurs

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Mail :

Je déclare :

- Souhaiter accompagner le pédibus organisé avec les écoles de Lalbenque.
- Avoir pris connaissance des Chartes (parents, enfants et accompagnateurs) et de les respecter.
- Joindre une copie de l'assurance multirisque comportant une garantie de responsabilité civile.
- Joindre le bulletin n°3 du casier judiciaire.

Je souhaite accompagner le pédibus, les jours suivants :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Soir				

- Mon emploi du temps est stable et je m'engage pour toutes les disponibilités cochées chaque semaine.
- Mon emploi du temps est variable et je souhaite aménager ma participation avec plus de souplesse en fonction des semaines.



La charte enfant



J'adhère au code de bonne conduite établi ci-dessous dans le but de garantir la sécurité du groupe :

Article 1 : Je m'équipe en fonction de la météo.

Article 2 : Pendant les trajets du Pédibus, je porte mon chasuble fluorescent.

Article 3 : J'arrive à l'heure à mon arrêt et j'attends calmement que le Pédibus m'accueille dans le groupe.

Article 4 : Je me place à côté d'un camarade pour marcher deux par deux sur le trottoir et je veille à laisser un accompagnateur devant et derrière.

Article 5 : Je marche calmement sans gêner les autres enfants.

Article 6 : Je porte mon cartable convenablement pour avoir les deux mains libres.

Article 7 : J'attends sur le trottoir jusqu'à ce que l'accompagnateur m'autorise à traverser. S'il existe un passage clouté, je dois le respecter.

Article 8 : J'écoute et je respecte les consignes données par les accompagnateurs du groupe.

Article 9 : À l'arrivée du groupe, je rentre directement dans la cour de l'école.

La fiche inscription enfants

AUTORISATION PARENTALE

Nom parent : Prénom parent :

Adresse :

N° de téléphone :

Mail :

Je déclare :

- Inscrire mon ou mes enfant(s) au Pédibus des écoles de Lalbenque.
- Avoir pris connaissance des Chartes (parents, enfants et accompagnateurs) et de les respecter.
- Joindre les attestations d'assurance (scolaire et responsabilité civile).

INSCRIPTION DES ENFANTS

Enfant(s) concerné(s) :

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe

Nom de l'arrêt :

Les jours de participation de mon ou mes enfant(s) au pédibus :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Soir				



La charte parent



Article 1 : Le pédibus est un groupe d'enfants accompagnés à pied par des accompagnateurs vers l'école. Comme une ligne de bus normale, le pédibus fonctionne avec des arrêts fixes et des horaires réguliers. La ponctualité est donc de mise, les retardataires ne sont pas attendus. Les accompagnateurs et les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables.

Article 2 : En cas de retard, les parents peuvent accompagner leur(s) enfant(s) à l'arrêt suivant ou directement à l'école.

Article 3 : Les parents sont tenus d'excuser dès que possible leur(s) enfant(s) en cas d'absence auprès du référent du Pédibus.

Article 4 : Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à l'arrivée du pédibus à l'arrêt en question.

Article 5 : Chaque parent atteste d'être assuré pour l'année en cours d'une assurance multirisque comportant une garantie de responsabilité civile et que son/ses enfant(s) est couvert par une assurance scolaire.

Article 6 : Chaque parent s'engage à informer son/ses enfant(s) sur le code de la route, les règles élémentaires de sécurité et la nécessité de respecter les consignes données par les accompagnateurs.

Article 7 : Les accompagnateurs ont autorité sur le groupe pour assurer la sécurité. En cas de problème, ils sont les premiers interlocuteurs des parents.

Article 8 : En cas de fortes intempéries, les parents téléphonent au référent accompagnateur pour s'assurer du fonctionnement normal du Pédibus.

Risques,
assurances et
responsabilités



Risques



Les obligations des piétons prévues par le Code de la route sont beaucoup moins nombreuses que celles des automobilistes, mais doivent être impérativement respectées dans le cadre d'un pédibus ([articles R412-34 à R412-43 du Code de la route](#)).

Responsabilité des parents **non-** accompagnateurs



Dommages commis par un enfant en dehors de l'école :
C'est la responsabilité des parents qui s'applique.
Il s'agit d'une [responsabilité civile](#), sans faute, fondée sur la notion de garde ([article 1384 du Code civil](#)).

Dommages subis ou provoqués par un enfant :
[C'est l'assurance scolaire](#) qui permet de couvrir ces dommages.
La version de base de toutes les assurances scolaires englobe aujourd'hui le trajet domicile/école, de même si le trajet est accompli à pieds.

Responsabilité des accompagnateurs



La mise en cause de la responsabilité pénale des accompagnateurs peut s'exercer sur le fondement d'un manquement à des règles de sécurité ou de prudence, de l'imprudence ou de la négligence ([article 121-3 du Code pénal](#)).

Les accompagnateurs sont amenés à :

- S'assurer individuellement via une [assurance multirisque comportant une garantie de responsabilité civile](#) pour les dommages dont ils sont susceptibles d'assumer la responsabilité lors du trajet domicile/école ainsi que pour les dommages qu'ils pourraient subir du fait d'un accident survenant au cours du trajet.
- Présenter un [bulletin B3 du casier judiciaire](#) vierge.

De plus :

- Les écoles ont une couverture via leur [contrat d'assurance d'établissement](#)
- La mairie a une couverture via [l'assurance collectivité](#)

Programme
éducatif





Ateliers de sensibilisation

pour accompagner la mise en œuvre du pédibus sur la commune de Lalbenque

273 enfants dans les 12 classes de l'école publique (196 élémentaire / 77 maternelle)

43 enfants dans les 2 classes de l'école Saint-Joseph

Comprendre quelques enjeux liés à nos déplacements et leurs impacts (santé, environnement, qualité de vie...)

Réfléchir à des solutions alternatives et découvrir ce qu'on appelle les transports doux

Donner envie d'expérimenter l'écomobilité

Connaître l'existence du pédibus et les différents acteurs associés (Parc, commune, écoles)

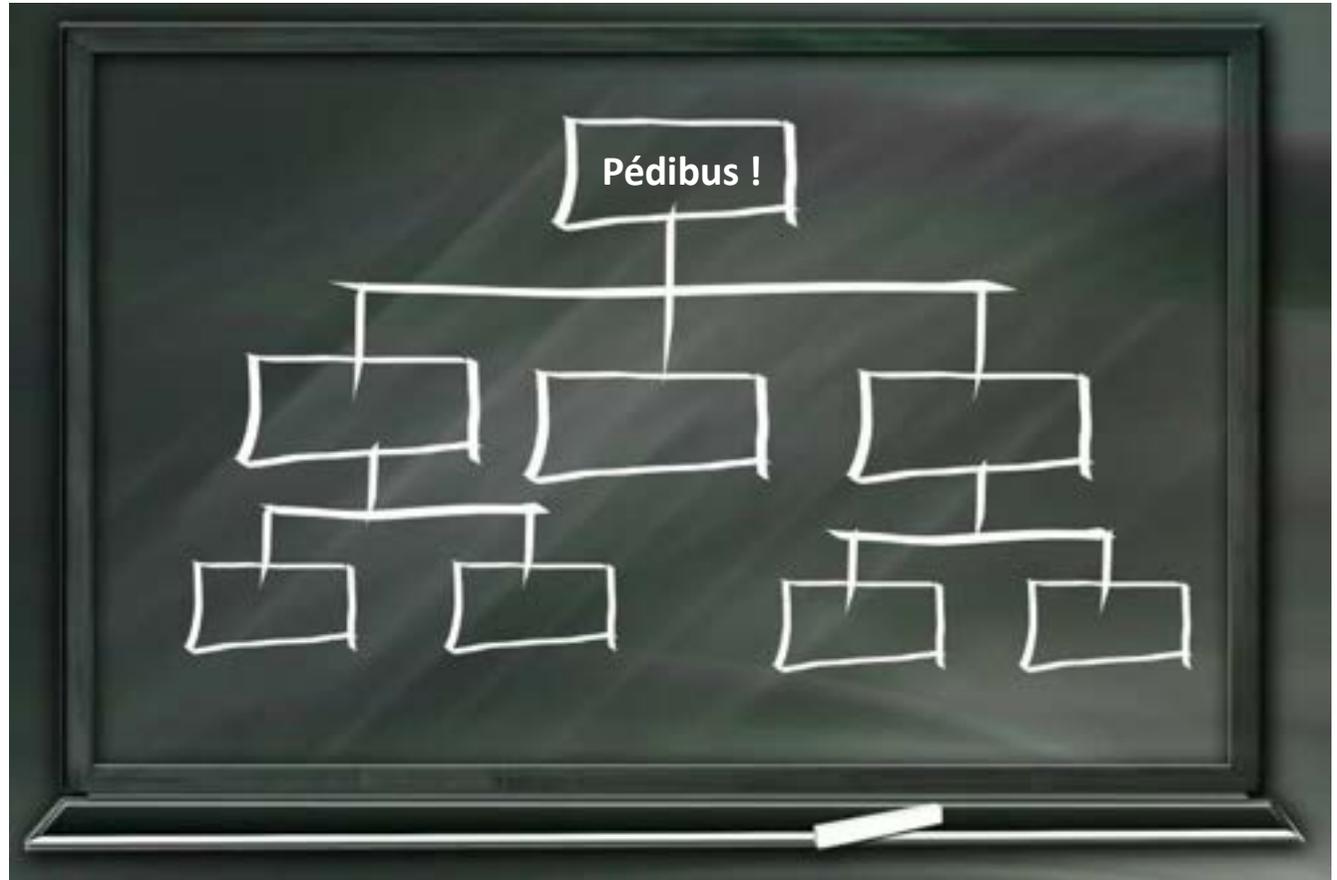
Liens aux programmes scolaires

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Titre	Sensibilisation au pédibus		
Compétences	<p>Objectif Faire l'expérience de l'espace</p> <p>Ce qui est attendu Situer des objets entre eux, par rapport à des objets repères Se situer par rapport à des objets repères Dans un environnement bien connu réaliser un trajet, un parcours à partir de sa représentation Utiliser les marqueurs spatiaux</p>	<p>Objectif Savoir représenter son environnement proche et s'y repérer</p> <p>Compétences associées Situer un objet, une personne par rapport à soi ou par rapport à une autre personne ou par rapport à un objet Situer des objets d'un espace réel sur une maquette ou un plan et inversement situer dans l'espace réel des objets placés sur une maquette ou un plan Connaître et utiliser le vocabulaire lié aux positions relatives d'objets</p>	<p>Objectifs : Travailler l'argumentation Prendre conscience des différents modes de transports.</p> <p>Compétences travaillées Participer à un débat, convaincre pour faire éventuellement évoluer le point de vue des autres Nuancer son point de vue en tenant compte du point de vue des autres, Pouvoir expliquer ses choix et ses actes</p>

Contenu des ateliers

Pré requis indispensable : avoir réalisé une fois le parcours du pédibus avec la classe une fois à minima			
Infos	Lieu : en classe Durée : 1h Effectif : classe entière	Lieu : en classe Durée : 1h 30 Effectif : classe entière	Lieu : en classe Durée : 1h 30 Effectif : classe entière
Supports	Maquette du village	De la maquette au plan	Jeu de Rôles / Débat
Description	<p>Lecture "un kilomètre à pied" Échanges avec les élèves : Avez-vous été à l'école à pied ? Habitez-vous prêt ou loin de l'école ?</p> <p>Présentation de la maquette du village Discussion</p> <p style="text-align: center;">Ateliers</p> <p>Atelier 1 : les moyens de locomotion pour aller à l'école. Atelier 2 : le chemin le plus court Atelier 3 : les sons dans la ville</p>	<p>Introduction /discussion Avez-vous déjà été à l'école à pied ? Habitez-vous prêt ou loin de l'école ? Comment venez-vous à l'école le matin, le soir ?</p> <p>Présentation de la maquette Retrouver certains lieux, éléments VERS le 2D cartes, plans – Tracé du trajet du pédibus Se repérer : Utilisation d'une boussole Orienter la maquette dans la classe. Jeu des sons.</p>	<p>Les enfants jouent en groupes de 4 à 5 élèves.</p> <p>L'objectif est de prendre en groupe les meilleures décisions en ce qui concerne les modes de déplacements quotidiens disponibles pour leur personnage Réflexion /Débat</p> <p>En fonction du mode de déplacement choisi l'impact environnemental (quantité de CO2), l'impact financier, l'impact sur la santé et sur la convivialité est différent.</p>

Mise en
oeuvre





Reste à faire

Participants

Constituer les groupes enfants et accompagnateurs.
Les réunir et faire signer les chartes et les fiches d'inscription.

Formation

Former les accompagnateurs à la marche en groupe et aux premiers secours

Horaires

Définir les horaires en fonction des participants.

Plannings

Créer les plannings d'accompagnement, sans oublier les parents remplaçants et les numéros de téléphone de toutes les familles.

Les arrêts, aménagements, équipements

Prévoir les aménagements sur le parcours.
Achat des équipements (chasubles, trousse de secours)

→ **Objectif : Semaine test en juin 2022 !**

Questions



© PNRQC



© J. Choukroun - PNRQC



A group of approximately ten children and one adult are walking away from the camera on a grassy hill. They are heading towards a large, leafy tree that dominates the upper half of the frame. The children are dressed in casual summer clothing. The scene is bright and sunny, with a clear blue sky and some clouds. The overall mood is positive and active.

Inscrivez-vous !

Et bonne route vers l'école !